

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00026 Numéro SIREN : 334 356 938 Nom ou dénomination : AA BEAUJOIRE HOTEL
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2020 sous le numéro de dépôt 15749

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AA BEAUJOIRE HOTEL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		15 RUE DES PAYS DE LA LOIRE 44300 NANTES		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 3 4 3 5 6 9 3 8 0 0 0 2 0		Néant		☐	
				Exercice N clos le		31/10/2019	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 682	AG	8 258	3 424
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	16 850	AO	14 021	2 828
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	95 432	AS	79 939	15 492
		Autres immobilisations corporelles	AT	510 246	AU	419 411	90 834
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	94 651	CV		94 651
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	116	BI		116
TOTAL (II)		BJ	728 979	BK	521 631	207 348	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	7 565	BM		7 565
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 074	BW		3 074
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	17 500	BY		17 500
		Autres créances (3)	BZ	277 990	CA		277 990
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	130 467	CG		130 467	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	15 152	CI		15 152	
	TOTAL (III)	CJ	451 752	CK		451 752	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW					
	Primes de remboursement des obligations	CM					
	Ecart de conversion actif*	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 180 731	IA	521 631	659 100	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
CP							
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

certifié conforme
Ducoudré

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AA BEAUJOIRE HOTEL		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 113)	DA	38 113		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	68 602		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 811		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours Bi)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	164 399		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	218 910		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	493 835	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	65 786		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs Ei)	DV	13 097		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	13 211		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	33 516		
	Dettes fiscales et sociales	DY	31 310		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	8 342		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	165 264		
	Ecart de conversion passif*	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	659 100		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	94 604		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	64		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AA BEAUJOIRE HOTEL						Néant ☐ *			
		Exercice N				Total			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	286 947	FB		FC	286 947		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	779 240	FH		FI	779 240		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 066 187	FK		FL	1 066 187		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN	6 718		
	Subventions d'exploitation					FO	19		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	3 710		
	Autres produits (1) (11)					FQ	442		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 077 079	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	86 306		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(4)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	423 670		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 521		
	Salaires et traitements*					FY	235 606		
	Charges sociales (10)					FZ	52 960		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	39 149	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)					GE	7 137		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	854 347		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	222 731		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	70 469		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 779		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	74 249		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	809		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	809		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	73 439		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	296 171		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AA BEAUJOIRE HOTEL		Néant ☐	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				IK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP
			- Crédit-bail immobilier		HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD
	(9)	Dont transferts de charges			AI
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Cegid Group

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2019

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS AA BEAUJOIRE HOTEL** Néant *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	11 682	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	14 000	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2		KP		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS	103 440	KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	408 753	KW	KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	118 221	LC	LD		
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III	LN	644 416	LO		LP		
	25 949							
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U	106 084	8V		8W
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières			1T	116	1U		1V	
TOTAL IV		LQ	106 200	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	762 299	OH		OJ		
25 949								
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				par virement de poste à poste		3		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		4		
						Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	11 682	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	16 850	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	13 332	ML	
		Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM	19 955	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	14 548	MU		
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NF		
	TOTAL III	IY		NG	47 836	NH		
	622 528							
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		OW
		Autres participations		IO		OX	11 432	OZ
Autres titres immobilisés			II		2B		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	116	2G	
TOTAL IV		I3		NJ	11 432	NK		
94 767								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	59 269	OL		
728 979								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AA BEAUJOIRE HOTEL						Néant ☐ *	
CADRE A							
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	EL	EM	EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE 6 485	PF 1 772	PG	PH 8 258		
Terrains		PI 14 000	PJ 21	PK	PL 14 021		
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 88 115	QA 5 156	QB 13 332	QC 79 939		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 316 065	QE 29 261	QF 19 955	QG 325 371		
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 105 651	QM 2 937	QN 14 548	QO 94 040		
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT		
TOTAL III		QU 523 832	QV 37 376	QW 47 836	QX 513 372		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN 530 318	ØP 39 149	ØQ 47 836	ØR 521 631		
CADRE B							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NL)		NY	Total général non ventilé (NW+NY)		NZ
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cagid Group

2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AA BEAUJOIRE HOTEL</u>		Néant ☒ *				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières (I) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10		

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2019

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AA BEAUJOIRE HOTEL				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	116	UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	17 500		17 500		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constatée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	284		284		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 680		3 680	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	271 061		271 061		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 963		2 963		
	Charges constatées d'avance	VS	15 152		15 152		
	TOTAUX		VT	310 760	VU	310 644	VY
RENOIS	(1)	Montant des	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
			VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	64		64		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	65 721		8 273	33 935	23 513
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	13 097		13 097		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	33 516		33 516		
Personnel et comptes rattachés		8C	12 228		12 228		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	12 275		12 275		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 672		2 672		
	Obligations cautionnées	VX					
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 133		4 133		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	8 342		8 342		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	152 053	VZ	94 604	33 935	23 513
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	8 145	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

2058A - Détermination du résultat fiscal

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL DGFIP N° 2058-A 2019

Désignation de l'entreprise : SAS AA BEAUJOIRE HOTEL Néant ☐ Exercice N, clos le : 31/10/2019

I. RÉINTÉGRATIONS BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ	
Amendes et pénalités					
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					

Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE WL 70 469 Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI L7 70 469

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme	
	- Plus-values soumises au régime des fusions	

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *

Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS	

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I WR 364 957

II. DÉDUCTIONS PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	
	- imposées au taux de 0 %	
	- imposées au taux de 19 %	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	
	- imputées sur les déficits antérieurs	

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

Majoration d'amortissement*

Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés d'investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
---	----	--	---	----	--

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

TOTAL II XH 70 469

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	294 487
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	déficit (II moins I)	ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	294 487

2058A - Détermination du résultat fiscal

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

(lignes 1 à 2)

N° 2058-A

Désignation

SAS AA BEAUJOIRE HOTEL

[illegible]

2058A - Détermination du résultat fiscal

(ligne 1 à 1)

N° 2058-A

SAS AA BEAUJOIRE HOTEL

[illegible]

2058AB - Détermination du résultat

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÈMENT

N° 2058 Abis
2019

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS AA BEAUJOIRE HOTEL

N° SIRET : 3 3 4 3 5 6 9 3 8 0 0 0 2 0

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE NANTES NORD EST
 2 rue DU GENERAL MARGUERITE
 BP 23514
 44035 NANTES CEDEX 1

Exercice du : 01/11/2018 au 31/10/2019

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	218 910
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	146 047
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	364 957
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Dédutions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	70 469
Dédutions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	70 469
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	294 487	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	294 487	
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Cegid Group

2058B - Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AA BEAUJOIRE HOTEL		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL 1° du CGI, dotations de l'exercice	ZT	13 375
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2058BB - Etat de suivi des déficits

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2019

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS AA BEAUJOIRE HOTEL

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE NANTES NORD EST
 2 rue DU GENERAL MARGUERITE
 BP 23514
 44035 NANTES CEDEX 1

Exercice du : 01/11/2018 au : 31/10/2019

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Cegid Group

2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AA BEAUJOIRE HOTEL										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB		TOTAL II	ZH	171 707	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	171 707			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E				ZE	171 707				
	TOTAL I	0F	171 707			ZF					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7				YQ					
	Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance					YT	1 566				
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	117 951			NQ	130 239				
	Personnel extérieur à l'entreprise					YU	23 744				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	59 185				
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	9 285			ST	208 933				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	423 670				
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YV	7 445				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	2 076				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	9 521				
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée					YY	112 083				
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	88 687				
DIVERS	Montant brut des salaires *					0B	198 125				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					0S					
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK			%		
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	294 487	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	8 1 2 3 1 6 2 9 7 0 0 2 5					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cagid Group

Annexe

Règles et méthodes comptables

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2019, dont le total est de 659 100 euros dégage un bénéfice de 218 910 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2018 au 31/10/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 26/12/2016, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Terrains et aménagements : 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 et 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 2 083 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentat°	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 682			11 682
Immobilisations incorporelles	11 682			11 682
- Terrains	14 000	2 850		16 850
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	103 441	5 324	13 333	95 432
- Installations générales, agencements aménagements divers	408 754	15 303	19 955	404 102
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	118 222	2 471	14 548	106 145
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	644 416	25 949	47 836	622 529
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	106 085		11 433	94 652
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	116			116
Immobilisations financières	106 201		11 433	94 768
ACTIF IMMOBILISE	762 299	25 949	59 269	728 979

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		25 949		25 949
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		25 949		25 949
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		47 836	11 433	59 269
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		47 836	11 433	59 269

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI STE CIVILE IMMOBILIERE SAINT JOSEPH 44300	76 225	196 608	100,00	70 469
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
SCI STE CIVILE IMMOBILIERE	94 652	94 652			70 469
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentat°	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 485	1 773		8 258
Immobilisations incorporelles	6 485	1 773		8 258
- Terrains	14 000	21		14 021
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	88 116	5 157	13 333	79 940
- Installations générales, agencements aménagements divers	316 066	29 261	19 955	325 372
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	105 651	2 937	14 548	94 040
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	523 833	37 376	47 836	513 373
ACTIF IMMOBILISE	530 318	39 149	47 836	521 631

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 310 761 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	116		116
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	17 501	17 501	
Autres	277 991	277 991	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	15 153	15 153	
Total	310 761	310 644	116
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Interets courus	3 780
Total	3 780

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 38 113,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 15,25 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 500	15,25
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 500	15,25

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/04/2019.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	171 707
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	171 707
Affectations aux réserves	
Distributions	171 707
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	171 707

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/11/2018	Affectation des résultats	Augmentatio	Diminutions	Solde au 31/10/2019
Capital	38 113				38 113
Primes d'émission	68 602				68 602
Réserve légale	3 811				3 811
Réserves générales	164 399				164 399
Résultat de l'exercice	171 707	-171 707	218 910	171 707	218 910
Dividendes		171 707			
Total Capitaux Propres	446 633		218 910	171 707	493 836

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 152 053 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	65	65		
- à plus de 1 an à l'origine	65 722	8 273	33 935	23 513
Emprunts et dettes financières divers	13 098	13 098		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 517	33 517		
Dettes fiscales et sociales	31 310	31 310		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	8 342	8 342		
Produits constatés d'avance				
Total	152 053	94 605	33 935	23 513
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	8 146			

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	68 685	100 000	109 156
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	68 685	100 000	109 156

Nantissement du fonds de commerce pour l'emprunt Crédit Agricole de 100 000€

Charges à payer

	Montant
Fnp eau	1 028
Fnp électricité	405
Fnp gaz	103
Fnp hono. avocat	1 176
Fnp hono. social	1 918
Fnp honoraires cac	2 880
Fnp commissions	2 435
Fnp déchetterie	434
Fnp déplacements	66
Intérêts courus sur emprunts	33
Intérêts courus à payer	65
Provision congés payés	10 948
Prov ch. soc. congés à payer	2 427
Formation continue	1 407
Prov c.e.t.	2 564
Taxes diverses à payer	40
Total	27 928

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Cca produits accueil	449		
Cca pdts entretien	939		
Cca fournitures bureau	165		
Cca locations mobilières	522		
Cca charges locatives	2 039		
Cca maintenance	1 168		
Cca assurances	929		
Cca cotisations	7 621		
Cca médecine travail	108		
Cca redevance	991		
Cca sacem	221		
Total	15 153		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/10/2019
Hôtel restaurant	1 066 188
TOTAL	1 066 188

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les produits financiers : 74 249 euros

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/11/2016, la SAS AA BEAUJOIRE HOTEL est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL INVANNHOM.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Charges de l'exercice : 77 501 euros

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Intérêts restant à courir sur les emprunts</i>	2 996
Autres engagements donnés	2 996
Total	2 996
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	2 996

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, .

AA BEAUJOIRE HOTEL
Société par actions simplifiée
Au capital de 38 113 €
Siège social : 15, rue des Pays de la Loire
44300 Nantes
334 356 938 RCS Nantes

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DECIDEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 6 MARS 2020**

TROISIEME DECISION - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2019

L'Associé unique décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 octobre 2019, soit le bénéfice de 218 910 € en totalité, en distribution de dividendes. A l'issue de cette affectation, l'Associé unique constate que les capitaux propres s'élèvent à 274 926 € pour un capital social de 38 113 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé unique précise que le montant des dividendes versés au cours des trois derniers exercices est le suivant :

- exercice 2018 : 171 707 € (*non éligible à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques*) ;
- exercice 2017 : 156 963 € (*non éligible à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques*) ;
- exercice 2016 : -

Certifié conforme

SARL INVANNHOM
Président de la Société
Représentée par sa gérante
Madame Nathalie SAVOUREL

